



LE BROC

ET/EH/cg

CERTIFICAT ADMINISTRATIF
Modification d'une délibération du CM du 30/05/2011

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2011 :

- 2011-50 – ACQUISITION DES PARCELLES B N° 166 & 167

Il faut lire :

- L'an deux mille onze, le 30 mai

Au lieu de :

- L'an deux mille onze, le 21 avril

Le Broc, le 20 juin 2011

Le Maire,
Emile TORNATORE





LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/05/2011

N° 2011-50

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Votants	11
Vote pour	
Vote contre	0
Abstention	0

L'an deux mille onze, le 21 avril à dix neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur FORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 25 mai 2011

PRESENTS : Mesdames et messieurs FORNATORE - PAILLOTET - HEURA - AUDIBERT - FASOLA - FOURNY - KAIL - LACROIX - YAÇOUB

REPRESENTES : Mr ESCHOU par Mr HEURA - Mme BENABEN par Mme FASOLA

ABSENTES : Mmes BEUCHE - DE LA ROCCA - ROBERT - Mr DUJON

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

ACQUISITION DES PARCELLES B N° 166 & 167

M. Le Maire,

Expose que par courrier du 08 avril 2011, une administrée brocoise propose l'acquisition de ces parcelles cadastrées B n° 166 & 167 situées à la Pinée pour une surface de 5790 m² au prix de 85 000 €.

Informe que l'acquisition de ces terrains présente un intérêt pour les projets d'aménagement de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles B n° 166 et 167 pour une surface de 5790 m² au prix de 85 000 € pour les projets d'aménagement de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.
- DESIGNE Madame Michèle PAILLOTET, 1^{er} adjoint, afin de signer au nom de la Commune du Broc, l'acte authentique dans le cadre de l'acquisition des parcelles B n° 166 & 167 concernant l'aménagement de la Commune.
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section investissement.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Emile TORNATORE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 06/06/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 06/06/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.